

Notre travail depuis notre création.

En janvier 2017 un groupe dissident du collectif SOS Pérols s'est constitué.

Ce nouveau collectif de défense des droits et des intérêts des citoyens et contribuables résidents ou payants des impôts locaux sur la commune de Pérols.

En poursuivant une relation constructive avec Monsieur le Maire, nous nous sommes tenus régulièrement informé des dépenses engagées dans l'intérêt général.

Cela nous permet d'intervenir à bon escient pour réviser les décisions venant à l'encontre de notre

objectif : « ***Alléger la pression fiscale qui pèse sur le contribuable Pérolien*** »

Résumé de nos démarches réalisées auprès de Monsieur le Maire et de ses équipes
(le dialogue n'a jamais été rompu)

Nous avons proposé un document d'analyse du BILAN 2016 DE LA GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNE (mai 2017 révisé en septembre 2017 suite à audit)

Notre avis sur :

2016 : La fin de l'hémorragie des dépenses publiques

2016 : Une évolution positive de l'épargne nette

2016 : Une première baisse de l'encours de la dette

2016 : Un retour à un volume d'investissement réaliste

2016 : Une croissance stabilisée des dépenses de fonctionnement

2016 : Une baisse des charges de personnel

Les travaux que nous avons initiés :

Proposition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement communal de 2017 à 2024

Liste des projets d'investissement

Priorisation Obligatoire/non obligatoire et urgent/non urgent

Programmation agenda

Proposition d'un Plan Pluriannuel d'Investissement « spécifique voirie »

Liste des projets d'investissement

Priorisation Obligatoire/non obligatoire et urgent/non urgent

Programmation agenda

Proposition d'un business plan prévisionnel cible fin 2020

Plan de dépenses de fonctionnement

Plan de dépenses d'investissement

Nous avons proposé un nouveau plan d'orientation budgétaire de 2017 à 2020

« PROJET DE GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNE 2017 – 2020 »

(Sortir durablement de la crise financière et alléger la charge fiscale des contribuables)

Nos exigences et contraintes

2016-2020 : Une croissance de l'épargne nette (atteindre le seuil de 1 millions chaque année)

2016-2020 : Une baisse des recettes d'impôts locaux (-2,6% par an)

2016-2020 : Une baisse des recettes de la taxe d'habitation (-10% par an)

2016-2020 : Une baisse des dépenses globales (-2,2% par an)

2016-2020 : Une baisse des dépenses d'équipement (- 3% par an)

2016-2020 : Une baisse des dépenses de fonctionnement (-2,2% par an)

2016-2020 : Une diminution de la dette

2016-2020 : Une baisse des recettes de la taxe d'habitation (-10% par an)

Toutes ces exigences font référence aux comparaisons entre Comptes administratifs (et non entre Budgets primitifs

Nous avons proposé un nouveau plan de PERSPECTIVES ET CONTRAINTES BUDGETAIRES à l'HORIZON 2026

Pérols : 2012 2026 Evolution des recettes et dépenses de fonctionnement (en €

Pérols : 2012 2026 Evolution de l'épargne nette et dépenses d'équipement (en €)

Les avancées que nous avons obtenues :

Pour l'année 2017 :

Deux décisions ont été prise en conseil municipal

- 1 – Abattement de 15% pour les ménages à faibles revenus (350 foyers fiscaux bénéficiaires)
(Demande portée par le groupe d'opposition « Pérols autrement ».....)*
- 2 – Baisse des taux d'imposition de la taxe d'habitation de 9.40 points (- 180 K€)
(Baisse moyenne de 50 à 120 € de la taxe d'habitation par contribuable)*

Pour l'année 2018 :

- Notre exigence : Baisse de la recette de taxe d'habitation moins 8 % (- 300 K€)
(Baisse moyenne de 80 à 200 € de la taxe d'habitation par contribuable)*

Pour l'année 2019 :

- Notre exigence Baisse de la recette de taxe d'habitation moins 8 % (- 300 K€)
(Baisse moyenne de 80 à 200 € de la taxe d'habitation par contribuable)*

Pour chaque contribuable Pérolien, ces trois décisions conjuguées permettent sur trois ans de revenir à un montant de taxe d'habitation égal à celui de 2015.